

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Novembre 2024

Référence
2024_49

Objet de la délibération
La Charité sur Loire : participation aux frais de fonctionnement de l'école 2024-2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Date de la convocation
22/11/2024

Date d'affichage
22/11/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 29 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Excusé(s) séance** : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. COGNOT Gérard à M. MOULINNEUF Michel

**Absent(s)** :  
Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MOULINNEUF Michel

**Objet de la délibération** : La Charité sur Loire : participation aux frais de fonctionnement de l'école 2024-2025

Madame La Maire donne lecture des frais de fonctionnement 2024/2025 pour les écoles de La Charité sur Loire.

Le coût s'élève à 1 050 € par élève.

La commune d'Argenvières compte 12 enfants inscrits dans les écoles de La Charité sur Loire pour l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**autorise** Madame La Maire à mandater au compte 62878 les frais de fonctionnement 2024/2025 pour les écoles de Sancergues pour un montant total de 12 600,00 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 2 Décembre 2024  
La Maire  
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance  
M. MOULINNEUF Michel

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 03/12/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 03/12/2024